Nations Unies A/C.3/69/L.9/Rev.1*

Assemblée générale

Distr. limitée
21 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Troisième Commission
Point 26 d) de l'ordre du jour
Développement social : l'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action

Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Brésil, Géorgie, Indonésie, Japon, Liechtenstein, Mongolie, Panama, Timor-Leste et Turquie : projet de résolution révisé

L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 56/116 du 19 décembre 2001, par laquelle elle a proclamé Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation la période de 10 ans débutant le 1er janvier 2003, sa résolution 57/166 du 18 décembre 2002, dans laquelle elle accueillait avec satisfaction le Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation[1], et ses résolutions 59/149 du 20 décembre 2004, 61/140 du 19 décembre 2006, 63/154 du 18 décembre 2008, 65/183 du 21 décembre 2010 et 68/132 du 18 décembre 2013,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire[2], par laquelle les États Membres ont décidé de faire en sorte qu'en 2015, partout dans le monde, les enfants, garçons et filles, soient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires et que filles et garçons aient à égalité accès à tous les niveaux d'éducation, ce qui exige un engagement renouvelé en faveur de l'alphabétisation pour tous,

Réaffirmant les objectifs de l'Éducation pour tous, surtout l'objectif 3, qui est de répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires dans la vie courante, et l'objectif 4, à savoir améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente,

---

* Nouveau tirage pour raisons techniques (23 octobre 2014).

[1] Voir A/57/218 et Corr.1.

[2] Résolution 55/2.

Merci de recycler

Convaincue que l'alphabétisation est extrêmement importante pour l'acquisition par chaque enfant, chaque jeune et chaque adulte, des compétences essentielles pour faire face aux problèmes qu'il pourra rencontrer dans la vie et qu'elle représente une condition essentielle de l'apprentissage tout au long de la vie, lequel est indispensable à une participation effective à la vie des sociétés et des économies du savoir du XXI^{e} siècle,

Réaffirmant le droit des peuples autochtones d'avoir accès sans discrimination à tous les niveaux et toutes les formes d'éducation offerts par les États, et considérant qu'il importe de prendre des mesures efficaces pour que les autochtones, en particulier les enfants, puissent avoir accès, lorsque c'est possible, à un enseignement dispensé dans leur propre langue, comme le prévoit la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones[3],

Profondément préoccupée par le fait que, d'après l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 781 millions d'adultes ne possèdent pas les savoirs de base, 58 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire et 63 autres millions en âge de fréquenter le l'école secondaire ne sont toujours pas scolarisés, que l'on estime à 250 millions le nombre des enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui n'acquièrent pas les savoirs de base, que des millions d'autres jeunes quittent l'école sans avoir atteint un niveau de connaissances suffisant pour leur permettre de prendre une part active et productive à la vie de la société, que l'alphabétisation ne figure sans doute pas en assez bonne place parmi les préoccupations nationales pour susciter l'appui politique et économique requis si l'on veut faire face aux enjeux mondiaux qu'elle représente et que, si cet état de choses perdure, il est peu probable que le monde puisse relever ces défis,

Consciente que l'alphabétisation est le socle de l'apprentissage tout au long de la vie et une étape obligatoire sur la voie de l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi qu'un moteur du développement durable, et que la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) a joué un rôle de catalyseur en servant de cadre aux efforts soutenus et ciblés faits de par le monde pour promouvoir l'alphabétisation et des environnements alphabétisés,

Se félicitant de la tenue à Dhaka, en septembre 2014, à l'occasion de la Journée internationale de l'alphabétisation, de la Conférence internationale sur l'alphabétisation et l'éducation des filles et des femmes, fondements d'un développement durable, organisée conjointement par le Gouvernement bangladais et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à l'appui de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, et prenant note avec satisfaction de la Déclaration de Dhaka,

Prenant note du rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable[4], sur lequel reposera pour l'essentiel l'intégration des objectifs de développement durable au programme de développement pour l'après-2015, tout en convenant que d'autres contributions seront aussi envisagées dans le cadre des négociations intergouvernementales qui se tiendront à sa soixante-neuvième session, et reconnaissant que l'un des objectifs présentés dans ce rapport est d'assurer à tous équitablement une éducation de qualité et de promouvoir des

[3] Résolution 61/295, annexe.
[4] A/68/970

possibilités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie et qu'il est assorti d'une cible axée exclusivement sur l'alphabétisation,

Affirmant que la réalisation du droit à l'éducation, pour les filles en particulier, contribue à la promotion des droits de l'homme, à l'égalité entre les sexes, et à l'élimination de la pauvreté ainsi qu'au développement,

Consciente qu'il importe de continuer à mettre en œuvre des mesures et programmes nationaux pour éliminer l'analphabétisme partout dans le monde, conformément au Cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous, adopté le 28 avril 2000 au Forum mondial sur l'éducation[5], et aux objectifs du Millénaire pour le développement, et à cet égard mesurant bien aussi l'importance de la contribution qu'apportent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, notamment par les méthodes pédagogiques innovantes employées pour l'alphabétisation,

Très préoccupée par la persistance d'un fossé entre les sexes dans le domaine de l'éducation, attestée par le fait que, d'après les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, près des deux tiers des adultes analphabètes de par le monde sont des femmes,

Préoccupée par le fait que, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, un tiers des enfants non scolarisés sont des enfants handicapés et le taux d'alphabétisation chez les adultes handicapés ne dépasse pas 3 % dans certains pays,

Vivement préoccupée par l'influence que les situations d'urgence humanitaire, en désorganisant les services éducatifs, exercent sur les actions menées pour promouvoir l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, en particulier chez tous les enfants et les jeunes,

1. *Remercie* la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de son rapport intitulé « L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action »[6];

2. *Salue* l'action menée par les États Membres, leurs partenaires de développement, la communauté internationale des donateurs, le secteur privé, la société civile et les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies, notamment l'organisation chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, pour promouvoir le droit à l'éducation, y compris en progressant vers la réalisation des objectifs de la Décennie;

3. *Considère* qu'il importe de poursuivre la mise en œuvre de mesures et programmes nationaux permettant à chacun d'acquérir les savoirs de base, de les utiliser et de les perfectionner pour éliminer l'analphabétisme dans le monde entier, de s'engager davantage sur les plans politique et financier, en faveur de l'alphabétisation des jeunes et des adultes et de l'éducation non formelle en particulier, d'intensifier les efforts faits collectivement en améliorant les interventions et les systèmes éducatif, et d'acquérir une solide base de connaissances et de compétences techniques en matière d'alphabétisation, à travers des activités de contrôle, d'évaluation et de recherche mieux conçues;

[5] Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport final du Forum mondial sur l'éducation, Dakar (Sénégal), 26-28 avril 2000* (Paris, 2000).

[6] A/69/183

4. *Demande* à tous les gouvernements d'élaborer des indicateurs fiables de d'alphabétisation et de produire des données comparables dans le temps et ventilées selon l'âge, le sexe, le handicap, la situation socioéconomique, l'implantation géographique (milieu urbain ou rural) et autres facteurs pertinents;

5. *Engage* les États Membres, leurs partenaires de développement et les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies compétents, le cas échéant, à préserver et développer les acquis de la Décennie en intégrant mieux l'alphabétisation dans les stratégies sectorielles et multisectorielles d'éducation et de développement, en offrant plus largement des programmes d'alphabétisation de qualité, en modernisant les systèmes éducatifs pour assurer une éducation de base de qualité par la scolarisation, en enrichissant les environnements alphabétisés pour permettre à chacun d'acquérir les savoirs de base, de les utiliser et de les perfectionner et en favorisant l'alphabétisation des femmes et des filles et des groupes marginalisés pour qu'ils puissent devenir plus autonomes et s'insérer dans la société;

6. *Prie* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de continuer, au-delà de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, à jouer son rôle de coordonnateur et de catalyseur dans la lutte contre l'analphabétisme, en renforçant chez les États Membres les capacités d'élaboration de politiques, d'exécution de programmes et d'évaluation de d'alphabétisation, en généralisant les mesures d'alphabétisation pour les femmes et les filles, en renforçant les modèles d'alphabétisation innovants, notamment à l'aide des technologies de l'information et des communications, en développant la base de connaissances ainsi que le contrôle et l'évaluation des activités, en plaidant pour l'alphabétisation afin qu'elle figure parmi les priorités mondiales et en assurant la synergie des différentes initiatives, notamment dans le cadre d'un partenariat multipartite et de réseaux;

7. *Encourage* les efforts visant à concrétiser l'éducation pour tous, et en particulier pour les garçons et les filles, dans les situations d'urgence humanitaire, y compris pour faciliter le passage sans heurt de la phase des secours à celle du développement;

8. *Considère* qu'il faut continuer à donner à la question de l'alphabétisation la place qui lui revient dans le débat sur le programme de développement pour l'après-2015;

9. *Prie* le Secrétaire général, agissant en coopération avec la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de lui présenter à sa soixante et onzième session un rapport sur l'application de la présente résolution;

10. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et onzième session, au titre de la question intitulée « Développement social », une question subsidiaire intitulée « L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action ».